

HV/AS
REPUELIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-13 du 21 Janvier 1977

portant nomination du Camarade ALKOIRET Traoré en qualité de Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance d'Abomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi N°64-28 du 9 décembre 1964, portant organisation judiciaire et les textes modificatifs subséquents ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales ;
Le Conseil des Ministres entendu,

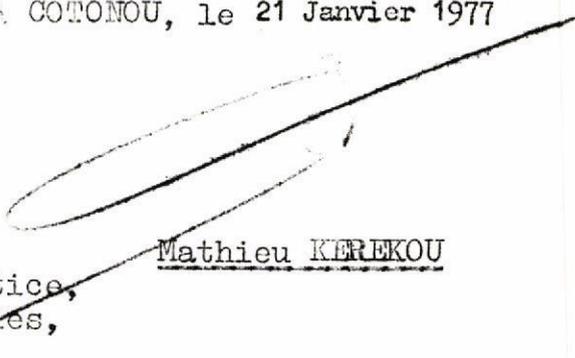
DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade ALKOIRET Traoré est nommé Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance d'Abomey.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui a effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 Janvier 1977

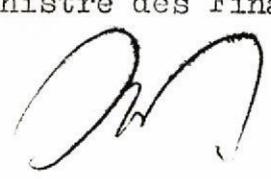
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Affaires Sociales,


Moriba DJIBRIL

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MJL et ses
Services 15 Intéressé 2 autres Ministères
14 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 Insp. 2
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DE-DCF-Solde 3
Trésor 4 DI 4 UNB-BN-FSJEP 6 JORPB 1